

portant Nomination au grade supérieur d'Officiers
des Forces Armées Dahoméennes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972,
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant Formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents,
VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'Ordonnance 70-15/D/DN du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée,
VU le Décret 71-258 du 20 Décembre 1971, portant Articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps,
VU l'Arrêté n° 492/DSPA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale,
VU le Décret n° 392/PR/DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts particuliers du Personnel Militaire de la Gendarmerie Nationale du DAHOMEY,
VU le Décret n° , portant inscription au Tableau d'Avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour l'Année 1974,
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au grade supérieur pour compter du 1er Janvier 1974, les Officiers des Forces Armées Dahoméennes dont les noms suivent :

- pour le grade de Chef d'Escadron
- GENDARMERIE NATIONALE : Le Capitaine HOUMBO Pacôme
- pour le grade d'Intendant Militaire de 3ème classe
- ARMEE DE TERRE : L'Intendant Militaire adjoint AMOUSSOU Isidore.

Article 2 : Le Présent Décret entraîne augmentation de solde et accessoire de solde par changement de Corps.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du Présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT à COTONOU, le 20 FEVRIER 1974.-

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Economie et des
Finances


LE LIEUTENANT COLONEL Mathieu KEREKOU
AMPLIATIONS

Le Capitaine Janvier ASSOGBA PR 6-SCG 4-CMIL 4-MINISTERES 11-EMAT 15-EMAGEND 15-
EMSC 15-DB-DC-CF-SOLDE 4-DSI 8-IAA-Gde CHANCEL.-DCCT 3-DEP- I.N.S.A.E-DGAJL 6-CNI 1-
S.P.D. 2 6-CS 6- TRESOR 8-JORD 1-INTERESSES 2.